

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Les conditions générales de services sont soumises au droit français. En cas de litige, le réclamant devra s'adresser par priorité à notre étude par mail à l'adresse suivante :

atlantic.hdc@commissaire-justice.fr

Pour les réclamations à l'encontre de l'étude ou d'un commissaire de justice de l'office qui n'aurait pas trouvé de solution auprès de l'étude, il convient d'écrire à :

*Chambre Régionale des Commissaires de Justice de la Cour d'Appel de POITIERS
service des réclamations
27 rue Jacques Bujault BP 80155
79303 BRESSUIRE CEDEX*

en joignant une copie circonstanciée et une copie des documents utiles à la compréhension de la difficulté (article 15-11 Ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut de commissaire de justice).

En cas de litige non résolu, vous avez la possibilité de saisir par courrier le **Médiateur de la Consommation** désigné par notre étude à l'adresse suivante :

*Le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C)
14 rue Saint Jean 75017 Paris*



: cm2c@cm2c.net



: 01 89 47 00 14

Et que toute déclaration d'un litige et saisine du médiateur de la consommation par le médiateur peut être effectuée à l'adresse internet suivante : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation ».

